

Audit externe et révision comptable I et II (CFA 218 et CFA 219)

Objectifs pédagogiques

L'UE CFA 218 permet d'appréhender le cadre juridique, le référentiel normatif, les fondements théoriques, les objectifs et les pratiques du commissariat aux comptes, par référence au corpus des normes d'exercice professionnel. L'UE CFA 219 permet, dans le prolongement de l'UE CFA 218, d'appréhender le cadre juridique, le référentiel normatif, les fondements théoriques, les objectifs et les pratiques de du commissariat aux apports, à la fusion et aux avantages particuliers, ainsi que de l'expertise indépendante.

Programme et contenu

Sous la forme d'exposés et d'études de cas, le programme de l'UE CFA 218 est réparti autour des thèmes suivants :

- Risques en matière d'apport et de fusion, présentation de la doctrine et des outils développés par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ;
- Cas spécifiques des diligences à réaliser en matière d'émission d'actions de préférence et d'avantages particuliers ;
- Présentation du dispositif de l'Autorité des Marchés Financiers de résolution des conflits d'intérêts par l'expertise indépendante ;
- Contextualisation de la notion d'équité en fonction de la nature des offres publiques et des opérations de restructuration financière ainsi que de cessions-acquisitions ;
- Rôle et responsabilité de la gouvernance d'entreprise dans les opérations de marché ;
- Application du principe d'évaluation multicritère, appréciation des synergies et problématique des accords connexes dans l'appréciation des conditions financières d'une opération de marché ;
- Transposition de la mission de l'expert indépendant en cas d'offre publique à la mission du commissaire aux comptes en qualité d'expert indépendant dans le cas du rachat par la société de ses propres actions et à l'expertise indépendante privée.

Sous la forme d'exposés et d'études de cas, le programme de l'UE est réparti en 9 séances autour des thèmes suivants :

- Les référentiels d'audit national et international, le processus de normalisation de l'audit et les principaux axes de la réforme européenne de l'audit ;
- L'évolution du rôle et des prérogatives des autorités de supervision de l'audit légal ;
- L'articulation entre les référentiels d'audit et les référentiels comptables ;
- Les apports des notes d'information et des avis techniques de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes dans l'application des normes d'audit et les fondamentaux du Code de déontologie des commissaires aux comptes ;
- L'approche par les risques en matière de certification des comptes et les étapes essentielles de la mission jusqu'au rapport d'audit ;
- La problématique des conventions et engagements réglementés et des relations et transactions avec les parties liées ;
- Le rôle de l'auditeur externe dans la prévention et le traitement des difficultés des entreprises ;
- La prise en considération du risque de fraude lors de l'audit des comptes ;
- Les problématiques de Responsabilité Sociale des Entreprises en audit et l'imbrication avec les dispositions législatives issues de la loi « Grenelle 2 ».

Objectifs professionnels

En marge du cursus d'expertise comptable ou de préparation au certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes, l'UE CFA 218 est destinée aux étudiants et professionnels désireux d'approfondir leur compréhension des enjeux et de la pluridisciplinarité du commissariat aux comptes, dans un contexte de mutation du rôle dévolu au contrôle légal. L'UE CFA 219 est destinée aux étudiants et professionnels désireux d'approfondir leur compréhension des enjeux et de la pluridisciplinarité des missions de commissariat aux apports, à la fusion et aux avantages particuliers, ainsi que d'expertise indépendante, dans un contexte de développement des opérations de fusion-acquisition et des compétences techniques requises pour sécuriser ces opérations, ainsi que de mutation du rôle dévolu à la gouvernance d'entreprise en charge de leur mise en œuvre.